

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (*arrivé à 20 heures 45*), Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier CADIOT*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Gaëlle TERRIEN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants .....	27

DCM n°033/2023 - 3.3

**Cabinet médical 14 avenue Charles-Henri de Cossé  
Brissac - bail et conditions financières de location à  
compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 - avenant 3**

Rapporteur : Madame GILLOT

Pour rappel, par délibérations numéro 017/2022 en date du 22 février 2022 et numéro 161/2022 en date du 20 septembre 2022, le conseil municipal a autorisé la signature de deux avenants au bail professionnel signé le 28 avril 2021 entre la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et Monsieur OUROUDA, médecin généraliste, afin de fixer, jusqu'au 28 février 2023 inclus, le montant du loyer mensuel à 150,00 euros, électricité, eau et chauffage compris.

Dans l'attente de l'arrivée d'un second médecin généraliste dans ces locaux communaux, il est proposé de maintenir le montant du loyer mensuel à 150,00 euros, électricité, eau et chauffage compris.

Le projet d'avenant 3 audit bail a été transmis par courriel aux élus le 15 février 2023.

*Vu la délibération numéro 090/2021 en date du 26 avril 2021 autorisant la signature d'un bail professionnel entre la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et les futurs médecins généralistes en vue de la mise à disposition des locaux du cabinet médical,*

*Vu les délibérations numéro 017/2022 en date du 22 février 2022 et numéro 161/2022 en date du 20 septembre 2022 autorisant la signature d'avenants audit bail,*

*Sur avis des membres du bureau municipal réunis le 14 février courant,*

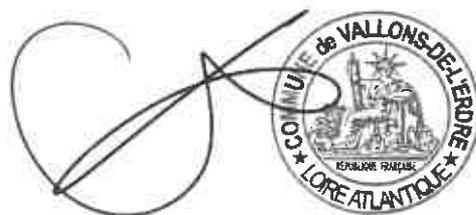
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** la signature de l'avenant 3 au bail professionnel signé le 28 avril 2021 entre la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et Monsieur OUROUDA, médecin généraliste, afin de fixer, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 août 2023 inclus, le montant du loyer mensuel à 150,00 euros, électricité, eau et chauffage compris ; ledit avenant sera annexé à la présente délibération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 03 mars 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Gaëlle TERRIEN**



Envoyé en préfecture le 03/03/2023  
Reçu en préfecture le 03/03/2023  
ID : 044-200078079-20230221-DCM033\_2023-DE